



Ville de Châteauneuf sur Charente
Membres en exercice : 27
Membres présents : 20
Suffrages exprimés : 27

République Française

Délibération N° 2022-102
Conseil Municipal du 26 octobre 2022

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 20 Octobre 2022

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS : J.L. LEVESQUE - B. LAFAYE - G. MIGNON - M. VILLEGER - M.H. AUBINEAU - P. FREON - M.A. CHEVALIER - G. MICHELY - J.P. DESLIAS - J.F. CESSAC - K. PERROIS - S. BROUILLET - F. GUIRAO - H. ROSARIO - E. CLEMENTEL - P. BERTON - C. RAFIN - S. BUTET - J. MARTINEAU - P. MAURY

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : K. GAI donne pouvoir à B. LAFAYE - T. DEGRANDE donne pouvoir à J.L. LEVESQUE - P. ORMECHE donne pouvoir à G. MIGNON - W. BOURGEAU donne pouvoir à J.P. DESLIAS - A. DUBRUN donne pouvoir à P. FREON - S. RAYNAUD donne pouvoir à C. RAFIN - S. DELIMOGE donne pouvoir à P. BERTON

CONSEILLERS MUNICIPAUX EXCUSÉS : K. GAI - T. DEGRANDE - P. ORMECHE - W. BOURGEAU - A. DUBRUN - S. RAYNAUD - S. DELIMOGE

SECRÉTAIRE de SÉANCE : C. RAFIN

OBJET : SOLLICITATION D'UN FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION POUR L'ACHAT DE BACS DE TRI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5216-5 ;
Vu la délibération de Grand Cognac du 30 septembre 2021 fixant les modalités de contribution pour l'aide à l'achat de matériel de tris des déchets dans les établissements publics ;

Considérant qu'afin d'améliorer le tri sur la commune et contribuer à la valorisation des déchets, la commune de Châteauneuf-sur-Charente a pour projet d'acquérir des corbeilles de tri pour un montant de 5 000 € HT ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Grand Cognac favorise, par le biais d'un fonds de concours, une aide à l'acquisition de matériel de tri ;

il est proposé de solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération à hauteur de 2 500 € pour ce projet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **PAR 27 VOIX POUR**, décide :

- D'APPROUVER le plan de financement suivant :

Dépenses en euros HT		Recettes en €	
6 bacs de tri :	5 000	Communauté d'Agglomération de Grand Cognac (50%) :	2 500
		Commune (50%) :	2 500
TOTAL :	5000	TOTAL :	5000

- DE SOLLICITER l'attribution, par Grand Cognac, d'un fonds de concours pour un montant de 2 500 € pour l'achat de 6 bacs de tri à hauteur de 5 000 € HT ;
- DE L'AUTORISER, ou son représentant, à signer tous les documents afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire
Jean-Louis LEVESQUE

Mise en ligne le 2 Novembre
2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans les 2 mois à compter de sa publication.